

# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2007**

*Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000*



# SOMMAIRE

<b><u>PREAMBULE</u></b> -----	
Carte du SMICTOM d'Alsace Centrale -----	p4.
Quelques repères-----	P5.
Acteur au sein de différentes instances -----	p6.
Les instances-----	p7.
Organisation administrative et fonctionnelle du SMICTOM -----	p8.
<b><u>TITRE I. Les indicateurs techniques :</u></b> -----	<b>p9.</b>
<b>1. La collecte :</b> -----	<b>p11.</b>
1.1. La collecte au porte à porte (PAP) :-----	p12.
1.1.1. Les fréquences de collecte :-----	p12.
1.1.2. Les tonnages collectés en porte-à-porte :-----	p12.
1.2. L'apport volontaire (AV) :-----	p13.
1.2.1. Les conteneurs monoflux placés dans les Communes :-----	p13.
a. Le parc de conteneurs :-----	p13.
b. Les tonnages collectés :-----	p13.
1.2.2. Les déchèteries :-----	p14.
a. Le réseau de déchèteries :-----	p14.
b. Les déchets acceptés en déchèteries :-----	p14.
1.3. L'apport direct dans les unités de traitement :-----	p15.
<b>2. Le traitement :</b> -----	<b>p16.</b>
2.1. La valorisation matière :-----	p16.
2.1.1. Le centre de tri :-----	p16.
2.1.2. L'unité de compostage :-----	p17.
2.2. L'enfouissement :-----	p18.
2.3. L'incinération :-----	p18.
<b>3. Bilan :</b> -----	<b>p19.</b>
<b><u>TITRE II. Les indicateurs financiers :</u></b> -----	<b>p21.</b>
<b>1. Les coûts du service :</b> -----	<b>p22.</b>
1.1. Le compte administratif de 2007 : La section de fonctionnement :-----	p22.
1.2. Les dépenses d'investissements :-----	p24.
1.3. Les principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat :-----	p25.
<b>2. Les recettes du service :</b> -----	<b>p25.</b>
2.1. Le financement du service :-----	p25.
2.2. Les subventions et les recettes de la valorisation :-----	p26.
2.2.1. Les aides d'Eco-Emballages et d'OCAD3E:-----	p26.
2.2.2. Les ventes de matières :-----	p26.
2.2.3. Les produits du traitement des Déchets Industriels Banals :-----	p27.
<b><u>TITRE IV. Les indicateurs de performance :</u></b> -----	<b>p29.</b>
<b>1. Les quantités de déchets collectées :</b> -----	<b>p30.</b>
<b>2. La collecte des déchets dangereux :</b> -----	<b>p30.</b>
<b>3. Les recettes de valorisation (matière et énergie) :</b> -----	<b>p30.</b>
<b>4. Taux de mise en décharge :</b> -----	<b>p30.</b>
<b>5. Conformité réglementaire des installations de traitement classées :</b> -----	<b>p31.</b>
<b>6. Variation du nombre de réclamations entre 2006 et 2007:-----</b>	<b>p31.</b>
<b>7. Taux d'absentéisme pour l'année 2007 :-----</b>	<b>p31.</b>
<b>8. Application de la redevance spéciale pour les professionnels :-----</b>	<b>p31.</b>
<b>9. Pérennité des installations majeures de traitement :-----</b>	<b>p31.</b>
<b>10. Evolution du coût net TTC du service public des déchets par habitant -----</b>	<b>p31.</b>

<b>TITRE IV. La communication :</b>	<b>p33.</b>
1. Le développement du geste de tri :	p34.
1.1. Le grand Public :	p34.
1.2. La sensibilisation des habitants :	p34.
1.3. La sensibilisation des jeunes :	p34.
1.4. Le partenariat avec les collectivités :	p34.
2. La prévention :	p35.
2.1. La campagne de compostage individuel :	p35.
2.2. Création de la charte Eco-Collectivités	p35.
2.3. Animations sur le thème de la prévention :	p35.
2.4. 17ème édition de l’Oschterputz :	p35.

<b>TITRE V. Les mesures environnementales :</b>	<b>p37.</b>
1. L’eau :	P38.
1.1. Le contrôle des rejets :	p38.
1.1.1. Les piézomètres :	p38.
1.1.2. Les analyses :	p38.
1.2. Le traitement des rejets :	p38.
1.3. L’étanchéification des sites de traitement :	p38.
1.3.1. Les systèmes d’étanchéification des sites sensibles :	p38.
1.3.2. Le drainage :	p38.
2. L’air :	p39.
2.1. Sur le CSDND :	p39.
2.2. La lutte contre les odeurs :	p39.
3. Le bruit :	p40.
3.1. Les écrans phoniques :	p40.
3.2. Le choix des matériels :	p40.
3.3. La limitation des gênes dues à l’exploitation :	p40.
4. Le paysage, l’hygiène et la sécurité :	p40.
4.1. Le paysage :	p40.
4.2. L’hygiène et la sécurité :	p40.

<b>TITRE VI. Évolutions du service :</b>	<b>p41.</b>
<b>Le Projet HORIZON 2010 :</b>	<b>p42.</b>
Projet 1 - Généralisation des nouveaux dispositifs de collecte et mise en place de la Redevance Incitative Unique	p42.
Projet 2 - Contrôle des entrants dans les déchèteries - Extension des déchèteries de Scherwiller et Sundhouse, aménagements complémentaires des déchèteries, collecte des DASRI	p42.
Projet 3 - Modernisation de l’unité de compostage (ordures ménagères résiduelles)	P43.
Projet 4 - Extension du bâtiment d’exploitation et des stocks, aménagement du garage des bennes de collecte des ordures ménagères	P43.
Projet 5 - CSDND : Aménagement du casier Sud et du quai de déchargement	P43.
Les autres projets en cours	P43.

# PREAMBULE

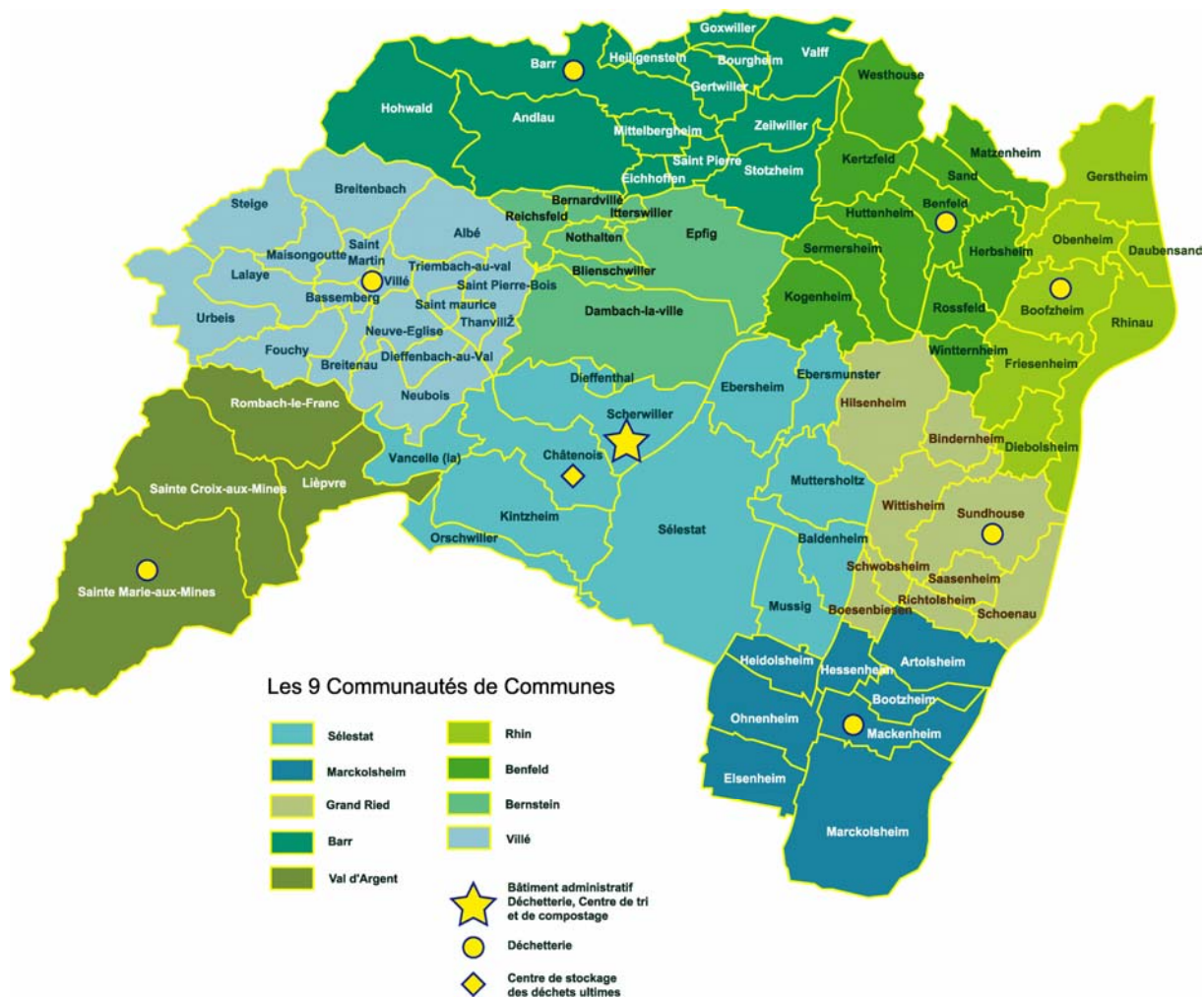
Le SICTOM (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) de la Région de Sélestat s'est transformé le 1<sup>er</sup> janvier 2003, dans le cadre de la loi du 12 juillet 1999, en SMICTOM D'ALSACE CENTRALE (Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères).

L'installation des organes de décision et de l'exécutif du nouveau syndicat mixte s'est déroulée en séance du Comité Directeur du 9 janvier 2003.

Le présent rapport annuel assure la continuité de l'information sur l'exécution du service entre les deux structures successives.

Le SMICTOM D'ALSACE CENTRALE est un syndicat mixte de coopération intercommunale à vocation unique de la forme Établissement Public Administratif.

## Le territoire du SMICTOM d'Alsace Centrale



## Quelques repères

### Les activités principales du Syndicat

- Collecte des déchets ménagers et assimilés des 9 Communautés de Communes d'Alsace Centrale
- Exploitation des points d'apport volontaire dans 89 communes
- Exploitation de 8 déchèteries
- Exploitation du centre de tri de Scherwiller
- Exploitation de l'unité de compostage de Scherwiller
- Exploitation du Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux de Châtenois



- Informations des usagers par le service communication pour améliorer la qualité du tri et encourager la réduction de la production de déchets.

### Les partenaires institutionnels

Dans le cadre de ses activités, le SMICTOM D'ALSACE CENTRALE entretient des liens privilégiés avec ses partenaires qui sont :

- La Région Alsace
- Le Conseil Général du BAS-RHIN
- Le Conseil Général du HAUT-RHIN
- L'ADEME
- ECO-EMBALLAGES
- L'Agence de l'Eau RHIN MEUSE

Le Syndicat a entrepris une démarche de rapprochement avec tous ces organismes afin d'obtenir des subventions et des financements pour les investissements programmés par le Comité Directeur. Les collaborations étroites mises en œuvre avec ces organismes et en particulier avec l'ADEME, dans le cadre du programme européen OPTIGEDE nous ont permis de procéder à une évaluation de nos outils de traitement et d'élaborer leurs évolutions futures.



### Les chiffres 2007

En 2007, le Syndicat est composé de 89 Communes regroupées en 9 Communautés de Communes qui ont toutes pris la compétence « ordures ménagères » et appliquent toutes la redevance sur les ordures ménagères selon des critères propres à chacune d'elles.

En 2007, le SMICTOM :

- a collecté **81 624** tonnes d'ordures ménagères et assimilées,
  - soit **731** kg par an par habitant (base 1999 : 111 672 habitants);
  - soit **689** kg par habitant par an (base 2007 : 118 455 habitants);
- a valorisé **62 034** tonnes soit **76%** des tonnages traités.

En 2007, le Syndicat représentait environ 118 455 habitants.

## Acteur au sein de différentes instances

Le SMICTOM est représenté au sein de différentes instances :

- le réseau des Contrats d'objectifs territoriaux avec l'ADEME
- le programme européen OPTIGEDE avec l'ADEME
- le Réseau Interdéchets au sein du Réseau IDEAL
- l'Association AMORCE
- l'Association CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE
- la commission Environnement au sein du Conseil Général du BAS-RHIN
- l'Association Départementale pour la Maîtrise des Déchets du Conseil Général du HAUT-RHIN

Du fait de l'application d'une comptabilité analytique élaborée par centre de coûts à partir de 2004, le Syndicat participe à plusieurs groupes de travail au niveau national et international afin de permettre une meilleure connaissance des coûts réels des ordures ménagères et de leur maîtrise.

Par ailleurs, les élus et les services ont tissé des liens étroits avec de nombreux autres syndicats de collecte et de traitement en FRANCE et en ALLEMAGNE.

Les fréquentes réunions en relation avec ces organismes permettent au SMICTOM D'ALSACE CENTRALE d'être à la pointe de l'information, tant en matière d'évolution de la réglementation, qu'en matière de procédés de traitements innovants. Le projet SMICTOM 2007 a été construit grâce à ces nombreux contacts et aux visites techniques réalisées sur les sites nouvellement équipés.

### Le SMICTOM d'Alsace Centrale : Un acteur économique du Département

Dans le cadre des activités de collecte, de tri, des déchèteries et du CSDND de CHATENOIS le SMICTOM emploie 135 agents recrutés dans le cadre de la Fonction Publique Territoriale et 35 agents intérimaires provenant du groupement d'entreprises d'insertion ETTICA-TREMPILINS de Sélestat.

La Société COVED qui exploite l'unité de compostage emploie 6 personnes.



*Rencontre OPTIGEDE du 3 mars 2006.  
Conférence franco-allemande sur la gestion des déchets  
au Conseil Général du Bas-Rhin.*

## Les instances

### La composition du Comité Directeur du SMICTOM d'Alsace Centrale

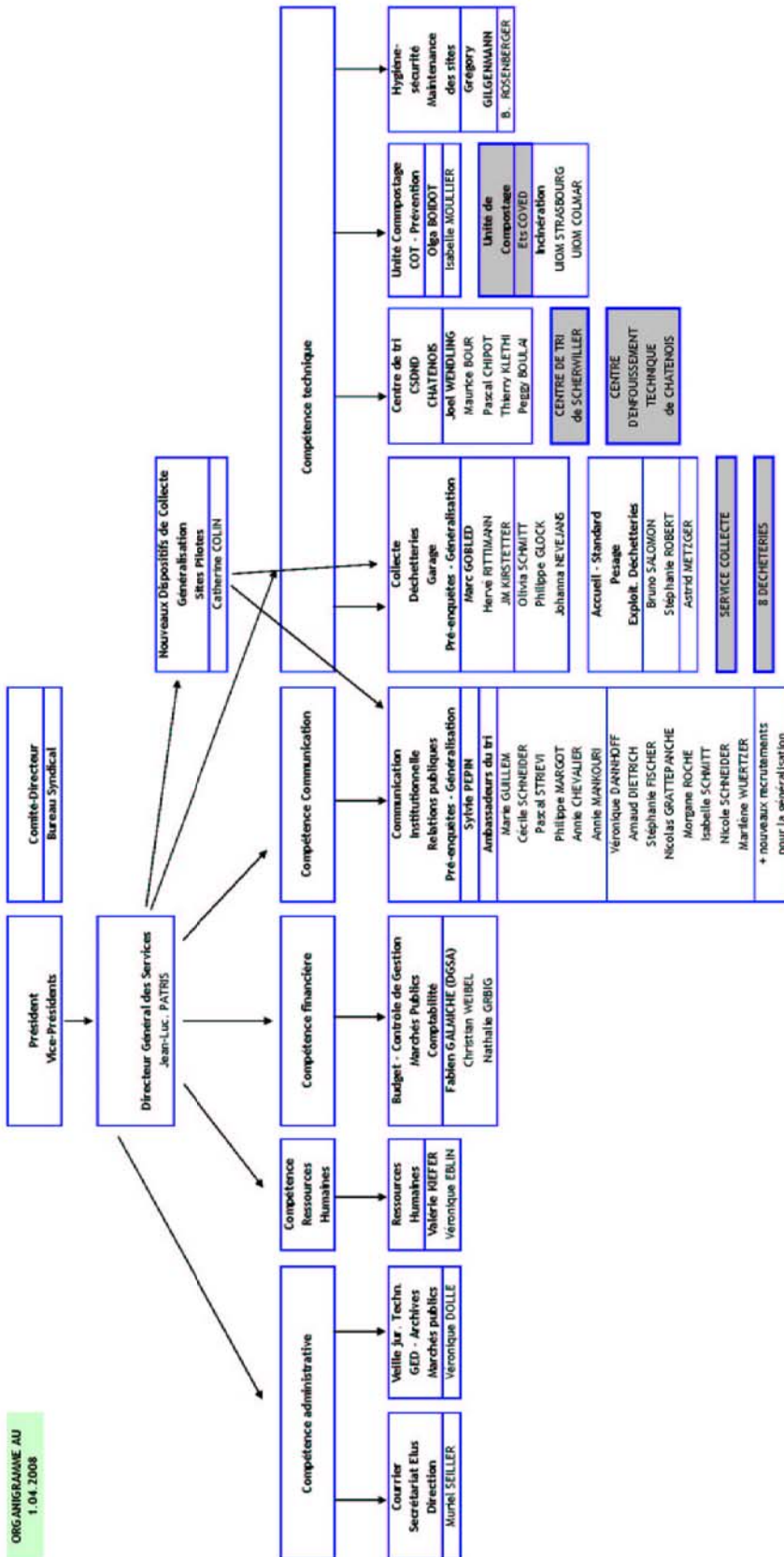
Les 9 communautés de Communes d'Alsace Centrale sont représentées comme suit au Comité Directeur :

Benfeld et Environs :	4 délégués
Bernstein et Ungersberg :	3 délégués
Grand Ried :	3 délégués
Marckolsheim et Environs :	3 délégués
Piémont de Barr :	4 délégués
Rhin :	3 délégués
Sélestat :	7 délégués
Val d'Argent :	4 délégués
Villé :	3 délégués

### La composition du Bureau du SMICTOM d'Alsace Centrale

PRESIDENT Jean-Pierre PIELA Maire de BREITENBACH	
VICE-PRESIDENTS	DELEGATION
Léon SIEGEL Maire de MARCKOLSHEIM Président de la Communauté de Communes de MARCKOLSHEIM	Gestion financière
Maurice GOETTELMMANN Adjoint au Maire de SCHERWILLER	Compostage
Laurent REIBEL Maire de ZELLWILLER	Tri
François BASCH Maire de MUTTERSCHOLTZ Vice président de la Communauté de Communes de SÉLESTAT	Collecte
Jacques HELFTER Maire de WITTERNHEIM Vice président de la Communauté de Communes de BENFELD	Communication
Jean-Patrick DUSSOURD Conseiller municipal de CHÂTENOIS	CSDND
Michel RITZENTHALER Maire du SUNDHOUSE Vice président de la Communauté de Communes du GRAND RIED	Déchèteries
Mahfoud NEDJAR Conseiller municipal de SAINTE-MARIE-AUX-MINES	Déchets Industriels Banals (DIB)
Marc Daniel ROTH Maire de GERSTHEIM Vice président de la Communauté de Communes du RHIN	Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)

# Organisation administrative et fonctionnelle du SMICTOM



---

# TITRE I. Les indicateurs techniques

---

# Introduction

Le **SMICTOM D'ALSACE CENTRALE** collecte les déchets ménagers et assimilés des habitants des 9 Communautés de Communes (Piémont de Barr, Benfeld et environs, Bernstein et Ungersberg, Grand Ried, Marckolsheim et environs, Rhin, Sélestat et environs, Val d'Argent et Val de Villé), regroupant 89 Communes (85 du Bas-Rhin et 4 du Haut-Rhin) qui composent le syndicat.

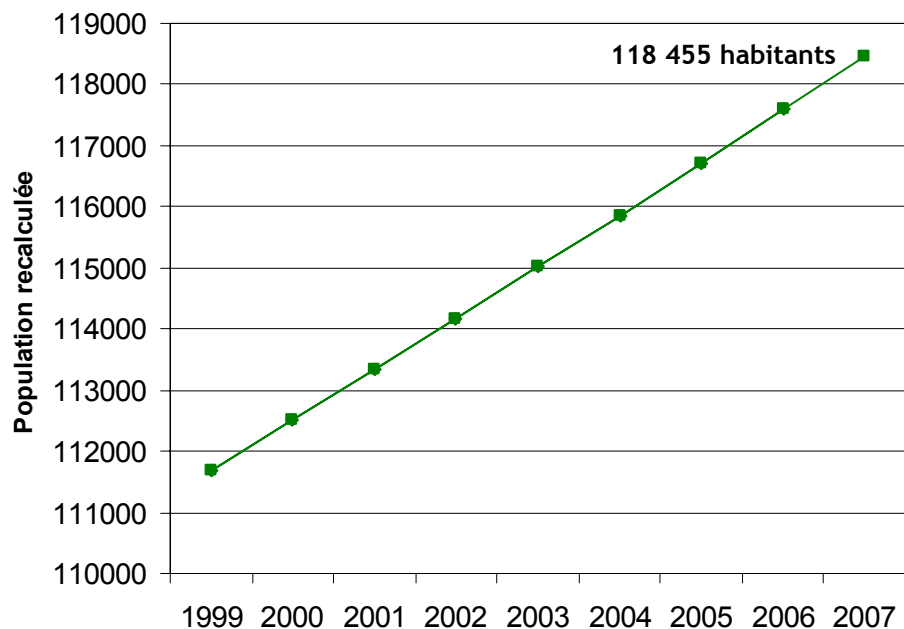
## Évolution de la population

La population concernée est de 111 672 habitants (population sans double compte - recensement 1999).

L'augmentation de la population est estimée à 0,74% par an soit une population recalculée pour 2007 de **118 455 habitants**.

## Population du SMICTOM

(évaluée avec un indice de progression de 0.74%)



# 1. La collecte

La collecte des déchets mise en œuvre est une collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire qui s'articule, pour l'ensemble de la population :

- Par une collecte en porte à porte (PAP) :

**Du bac brun (déchets recyclables) :**

papiers, cartons, briques alimentaires, aluminium et acier, plastiques : bouteilles, flacons et films.

**Du bac vert (ordures ménagères résiduelles) :** déchets de cuisine et alimentaires, papiers et cartons souillés, autres emballages plastiques...

**Des encombrants ménagers (monstres) :** électroménager, mobilier...

- Par une collecte en apport volontaire (AV) :

**Des conteneurs monoflux :**

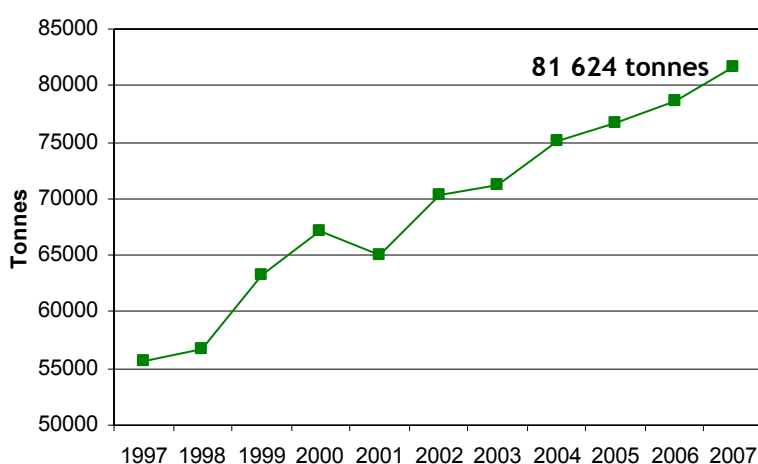
bennes à papiers/ cartons, conteneurs à verre et conteneurs à huile minérale.

**Dans les déchèteries :** Papiers-cartons, ferrailles, gravats, déchets ultimes, déchets incinérables, déchets verts, électroménager, verre, bois, textiles, huiles végétales et minérales, piles et accumulateurs, tubes néons, batteries, peintures, phytosanitaires et déchets encombrants.

Répartition des tonnages collectés

	Tonnages 2006	Tonnages 2007	Evolution entre 2006 et 2007
Collecte en PAP	42 619,58	42 486,38	-0,31%
Conteneurs monoflux	6 716,54	6 505,36	-3,14%
Déchèteries	28 842,58	31 410,82	+8,9%
Apports directs*	516,32	1 221,07	+136,49%
<b>Total</b>	<b>78 695,02</b>	<b>81 623,63</b>	<b>3,72%</b>

Évolution des tonnages collectés de 1997 à 2007



+ 3,7% par rapport à 2006  
dont déchèteries + 9%

En 2007, 81 624 tonnes de déchets ont été collectées, soit 689 kilogrammes par habitants (base pop 2007).

\*Apports directs : flux directement amenés dans les dispositifs de traitement du SMICTOM.

\*\*La baisse des tonnages en 2001 est due au dysfonctionnement du pont-basculé.



## 1.1. La collecte en porte à porte (PAP)

### 1.1.1. Les fréquences de collecte :

La collecte des recyclables (bac brun) se fait **tous les quinze jours** pour l'ensemble des Communes à l'exception de Barr, Benfeld, Sainte Marie-aux-Mines et Sélestat où elle est effectuée à un rythme **hebdomadaire**.

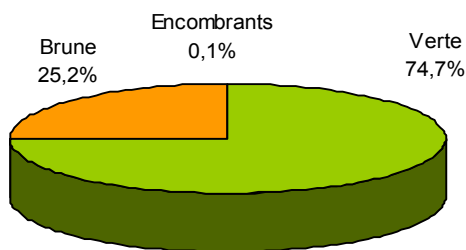
La collecte des ordures ménagères résiduelles (bac vert) est **hebdomadaire** pour les 89 Communes. Durant les mois de juin, juillet, août et septembre, les bacs verts des Communes de Benfeld et Sélestat sont collectés **deux fois par semaine**.

### 1.1.2. Les tonnages collectés en porte-à-porte :

La collecte en porte à porte connaît une légère diminution des tonnages, alors que le tonnage en déchèteries augmente toujours fortement.

NB : Les objets encombrants sont collectés soit par Emmaüs, soit par le SMICTOM, soit directement apportés dans les déchèteries par les usagers.

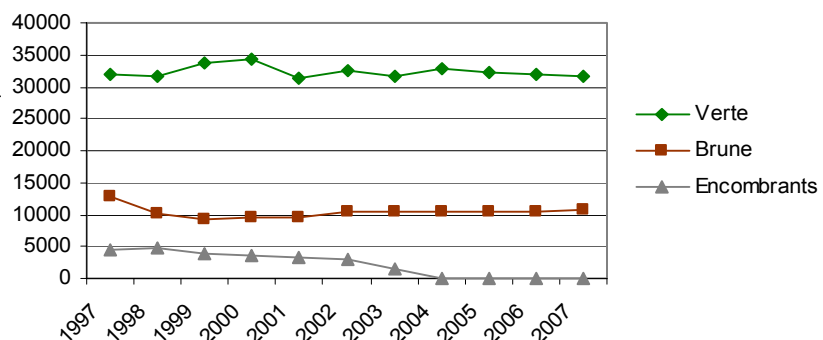
#### Répartition de la collecte en Porte à Porte 2007



#### Tonnages collectés en PAP

	Tonnages 2006	Tonnages 2007	Evolution entre 2006 et 2007
Récepteurs bruns	10 508,77	10 708,57	+1,9%
Récepteurs verts	32 047,71	31 722,66	-1,01%
Encombrants	63,10	55,15	-12,06%
Total	42 619,58	42 486,38	-0,31%

#### Évolution des tonnages collectés en PAP de 1997 à 2007





## 1.2. L'apport volontaire (AV)

### 1.2.1 Les conteneurs monoflux placés dans les Communes :

Trois types de déchets sont collectés en apport volontaire dans des conteneurs monoflux, c'est à dire, ne contenant qu'un seul déchet ou un seul type de déchet, à savoir : le verre, les papiers/cartons et l'huile minérale.

#### a. Le parc de conteneurs :

Pour le verre : 355 conteneurs de 2,5 à 4 mètres cubes, en acier ou en polyester sont mis en place, soit une moyenne d'un conteneur pour 315 habitants. Ces conteneurs sont disposés dans les déchèteries et dans l'ensemble des 89 Communes en fonction du nombre d'habitants ou de points spécifiques de fort apport.

#### Pour les papiers/cartons :

211 bennes de 30 mètres cubes ont été mises en place ponctuellement (durant 2 à 3 jours) dans les Communes qui en ont fait la demande au SMICTOM.

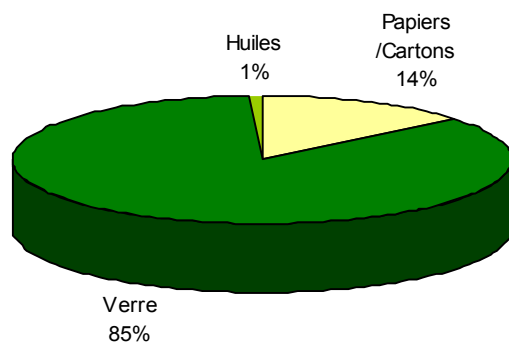
Pour les huiles minérales : au courant de l'année 2007, les bornes à huiles minérales présentes dans les communes ont été progressivement retirées pour des raisons de sécurité et de propreté.

#### b. Les tonnages collectés :

Les tonnages de déchets collectés par le réseau de conteneurs monoflux est de :

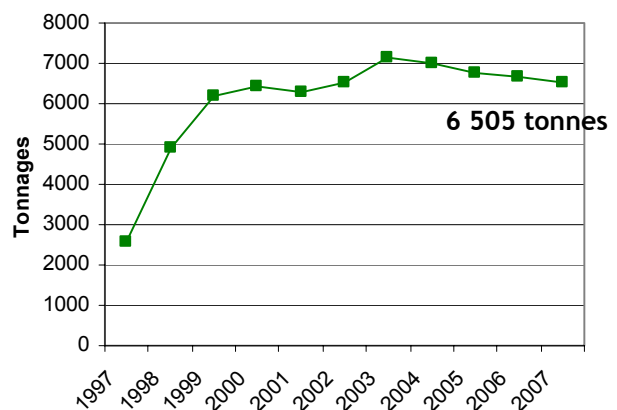
	Tonnages 2006	Tonnages 2007	Evolution entre 2006 et 2007
Verre	5 726,8	5 562,22	-2,84%
Papiers/ cartons	938,08	928,92	-0,98%
Huiles minérales	51,66	14,22	-72,47%
<b>Total</b>	<b>6 716,54</b>	<b>6 505,36</b>	<b>-3,14%</b>

### La collecte en conteneurs monoflux en 2007



La baisse générale de l'apport volontaire s'explique par la diminution des tonnages collectés pour le verre et les papiers-cartons.

### Évolution des tonnages collectés en conteneurs monoflux de 1997 à 2007



## 1.2.2. Les déchèteries

La déchèterie est un endroit clos et gardienné dans lequel les habitants sont invités à venir déposer les déchets de façon sélective dans divers conteneurs.

Les utilisateurs sont les particuliers et les professionnels (artisans/commerçants) résidant sur l'aire du SMICTOM. L'apport, limité à 2 mètres cubes par semaine, est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels.

### a. Le réseau de déchèteries :

8 déchèteries sont en exploitation sur l'aire géographique du SMICTOM.

Horaires d'ouverture : pour les déchèteries de Barr, Benfeld, Boofzheim, Mackenheim, Sainte Marie-aux-Mines, Sundhouse, Villé :

#### LE LUNDI, MERCREDI, VENDREDI, SAMEDI

- du 1er Mars au 31 Octobre :

de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

- du 1er Novembre au 28 Février :

de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Pour la déchèterie de Scherwiller :

#### DU LUNDI AU SAMEDI

- du 1er Mars au 31 Octobre :

de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

- du 1er Novembre au 28 Février :

de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Ces sites sont des installations classées soumises à déclaration en Sous-Préfecture.

### b. Les déchets acceptés en déchèteries :

Peuvent être déposés dans les déchèteries :

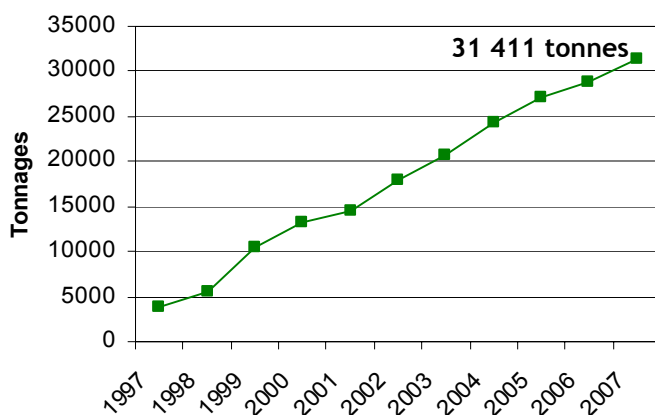
- Papiers/cartons
- Déchets Ménagers Spéciaux dont les huiles minérales et végétales, les batteries, les piles et accumulateurs, les peintures, les solvants, les phytosanitaires et les tubes néons
- Ferrailles
- Verre
- Gravats
- Textiles
- Déchets verts
- Déchets ultimes
- Déchets incinérables
- Électroménager
- Bois

L'ensemble de ces déchets sera valorisé dans des filières spécifiques.

### c. Problèmes constatés dans les déchèteries

Depuis plusieurs années les déchèteries subissent des dégradations par les récupérateurs qui volent les matériaux de valeur que le SMICTOM revend : ferrailles, batteries.... Ces faits sont aggravés par les menaces permanentes proférées à l'adresse des agents du SMICTOM chargés de l'entretien et du tri dans les déchèteries.

### Évolution des tonnages collectés en déchèterie



+ 9% par rapport à 2006



### c. Les tonnages :

Les tonnages de déchets collectés en 2007 dans le réseau de déchèteries et d'Emmaüs sont les suivants :

	Tonnage 2006	Tonnages 2007	Evolution entre 2006 et 2007
Papiers/cartons	1 056,69	1 208,06	+14,32%
Bois	3 808,38	4 353,59	+14,32%
Electroménager*	806,80	888,8	+10,16%
Ferrailles	1 947,92	1 789,64	-8,13%
Huiles végétales	20,7	27,9	+34,78%
Déchets incinérables	1 985,25	1 860,88	-6,26%
Huiles minérales	47,43	62,28	+31,31%
Piles et accumulateurs	15,91	16,44	+3,33%
Batteries	108,53	41,70	-61,58%
Tubes néons**	4,24	2,65	-37,50%
Déchets ultimes	6 567,55	7 303,55	+11,21%
Déchets verts	4 036,09	4 370,52	+8,29%
Gravats	8 297,96	9 339,78	+12,56%
Textiles	41,43	30,774	-25,72%
Déchets ménagers spéciaux***	97,7	114,26	+16,95%
<b>Total</b>	<b>28 842,58</b>	<b>31 410,82</b>	<b>+8,9%</b>

Les tonnages collectés dans le réseau de déchèteries et du site d'Emmaüs ont augmenté de 9% par rapport à 2006.

\*20 Kg par unité  
\*\* 200g par unité

Nota : Depuis le mois d'avril 2006, les Déchets Incinérables des déchèteries de Sélestat, Sainte Marie-aux-Mines et Villé, sont collectés avec les Déchets Ultimes pour optimiser leur transport.

## 1.3 L'apport direct dans les unités de traitement :

L'apport direct est l'apport de déchets par des producteurs de déchets, directement dans les unités de traitement du SMICTOM.

Ces apports étaient de **1 221,07 tonnes en 2007** dont :

- **263,35 tonnes** apportées directement en CSDND,
- **9,04 tonnes** de papier-carton apportées directement au centre de tri par divers producteurs.
- **948,68 tonnes** de déchets verts apportés directement sur la plateforme des déchets verts.

## 2. Le traitement

Le SMICTOM est engagé depuis 1994 dans la valorisation matière des déchets ménagers. Pour remplir cette mission le SMICTOM dispose d'un centre tri des déchets recyclables et d'un centre de compostage des déchets fermentescibles. Ces deux unités se situent à Scherwiller.

Le SMICTOM dispose également d'un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) de classe II situé au lieu-dit Heidenbuhl à Châtenois.

Ces sites sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation préfectorale :

- CSDND de Châtenois : Arrêté préfectoral du 23/10/2007
- UTC de Scherwiller : Arrêté préfectoral du 23/10/2007

### 2.1. La valorisation matière :

La valorisation matière des déchets est effectuée par deux modes distincts et complémentaires : le tri en vue du recyclage et le compostage en vue de la valorisation organique.

#### 2.1.1. Le centre de tri :

Le centre de tri reçoit les déchets collectés à l'aide du récipient brun. Les déchets sont triés mécaniquement et ensuite manuellement, par matériau, afin de pouvoir être réintégrés dans les circuits de production par les recycleurs. En 2007, le centre de tri du SMICTOM a traité 10 537,49 tonnes de déchets.

Les refus de tri : 4 793,09 tonnes en 2007, soit 46% des déchets collectés, sont constitués par les matières non prélevées lors du tri. Il s'agit des :

- Refus de pré-tri principalement constitués d'objets encombrants qui sont directement enfouis au CSDND.
- Refus de tri constitués de matières recyclables mais souillées (papiers et cartons salis par exemple), traités en centre de compostage ou des erreurs de tri.

Ces refus coûtent cher à la collectivité car ils doivent être retraités après un passage inutile par le centre de tri et après avoir été collectés de façon plus coûteuse dans le cadre de la collecte sélective.

Le projet mis en œuvre en 2008 « Nouveaux dispositifs de collecte » est entièrement orienté vers l'amélioration de la qualité du tri au niveau des habitants.

La caractérisation des déchets recyclables :

Le centre de tri effectue des caractérisations des matières entrantes, selon une méthodologie normalisée (Norme AFNOR Xp X30-437).

Ces caractérisation permettent de définir avec précision la composition des différents flux entrants.

	Tonnages 2006	Tonnages 2007	Evolution entre 2006 et 2007
<b>Entrée</b>	<b>10 557,89</b>	<b>10 537,49</b>	<b>-0,19%</b>
<b>Valorisation</b>	<b>5 639,74</b>	<b>5 731,1</b>	<b>+1,62%</b>
dont Acier d'emballages	334,42	342,39	+2,38%
dont Aluminium d'emballages	17,02	19,02	+11,75%
dont Cartons	1 469,67	1 419,79	-3,39%
dont Papiers Mélangés	251,73	51,48	-79,55%
dont Journaux et Illustrés	2 573,38	2 946,34	+14,49%
dont Briques alimentaires	112,60	109,58	-2,68%
dont Bouteilles et Flacons PET clair	383,72	368,43	-3,98%
dont Bouteilles et Flacons PET foncé	87,88	85,88	-2,28%
dont Bouteilles et Flacons PEHD	176,08	176,29	+0,12%
dont Films et Sachets	143,18	144,62	+1,01%
dont verre (*)	90,06	67,28	-25,29%

<b>Valorisation</b>	<b>53,4%</b>	<b>54%</b>
---------------------	--------------	------------

(\*) : Le verre doit être déposé dans les conteneurs à verre.



## 2.1.2 L'unité de compostage

L'unité de compostage reçoit la fraction des déchets ménagers collectée à l'aide du bac vert ainsi que les refus du centre de tri. Le procédé en exploitation est le compostage accéléré par l'action d'un cylindre de compostage (BRS - Bio Réacteur Stabilisateur) puis la mise en andains pendant 8 semaines pour maturation.

En 2007, le contrat d'exploitation confié à l'entreprise VALEST est arrivé à échéance. Après un appel d'offre ouvert, la société COVED a été retenue pour prendre en charge l'exploitation.

Le compost ainsi produit, qui répond à la classe A (norme NF 044 051 compost urbain), est valorisé dans l'agriculture. Cette norme a évolué en 2007. Le SMICTOM a jusqu'à février 2009 pour mettre en place les modifications de process nécessaires pour répondre aux nouveaux critères.

L'activité de l'unité de compostage peut être résumée de la sorte :

	Tonnages 2006	Tonnages 2007	Evolution entre 2006 et 2007
<b>Entrées</b>	<b>35 847,38</b>	<b>35 305,67</b>	<b>-1,51%</b>
dont récipients verts	31 177,81	30 729,71	-1,44%
dont refus de tri	4 669,57	4 575,96	-2%

<b>Production</b>			
dont compost sorti d'usine	9 561,34	9 898,67	+3,53%
dont refus lourds (*)	1 213,92	926,52	-23,68%
dont refus légers (**)	20 785,49	20 061,76	-3,48%
<b>Valorisation (***)</b>	<b>27%</b>	<b>28%</b>	

(\*) Refus lourds : pierres et cailloux, débris de verre et porcelaine,...

(\*\*) Refus légers : débris de plastique, bois, textiles, os...

(\*\*\*) Valorisation : intègre les pertes en eau et en gaz



## 2.2. L'enfouissement

Le SMICTOM exploite depuis 1979 un Centre de Stockage des Déchets non Dangereux de classe II au lieu-dit du Heidenbuhl à Châtenois.

Le Centre de stockage de CHATENOIS est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, soumise à autorisation préfectorale du 23 octobre 2007.

En 2007, l'exploitation du CSDND s'est poursuivie dans le casier sud de l'extension latérale par comblement jusqu'au niveau de la piste périphérique et par la création de digues en déchets formant les flancs du casier.

Sur l'année 19 512 tonnes de déchets ont été enfouies.

Il n'y a pas eu de travaux d'aménagement majeurs courant 2007.

En 2008, l'exploitation se poursuivra dans le casier sud, par élévation des digues en déchets autour de la piste périphérique dans un premier temps puis par l'exploitation d'un nouveau quai (vers le milieu de l'année).

Le tonnage prévisionnel est de 20 000 tonnes au maximum. Les déchets seront de nature et de proportion équivalentes à celles de 2007.

Des travaux d'aménagement seront programmés afin de construire le nouveau quai, ses voies d'accès et les différents réseaux. Ces travaux comprendront également le chargement du dôme ancien afin de limiter les infiltrations d'eau dans ce massif et par conséquent garantir un bon niveau d'étanchéité.

Le Dossier de Demande d'Autorisation d'exploiter de la rehausse du site a dû être retiré afin d'y intégrer les travaux de réalisation du contournement de la RN 59 au niveau de Châtenois dont le tracé définitif sera communiqué au SMICTOM au deuxième semestre 2008.

Le dossier de servitudes concernant le périmètre des 200 mètres autour du site sera déposé en juin 2008.

### Déchets enfouis dans le CSDND

	Tonnages 2006	Tonnages 2007	Evolution entre 2006 et 2007
Ordures ménagères (pannes, entretien préventif,...)	1 375,20	1 506,45	+9,54%
Encombrants/ refus EMMAUS et Déchets Ultimes de Déchèteries	6 630,65	7 358,7	+10,98%
Pré-tri et refus de tri (du centre de tri)	269,27	217,13	-19,36%
Refus légers de compostage	9 995,93	10 166,76	+1,71%
Autres déchets divers	209,55	263,35	+25,67%
<b>TOTAL (hors refus lourds)</b>	<b>18 480,60</b>	<b>19 512,39</b>	<b>+5,58%</b>
Refus lourds de compostage (matériau de recouvrement)	1 226,37	926,52	-24,45%

## 2.3. L'incinération

En 2007, l'incinération des refus légers a été réalisée dans les incinérateurs de Colmar et de Strasbourg pour les quantités suivantes :

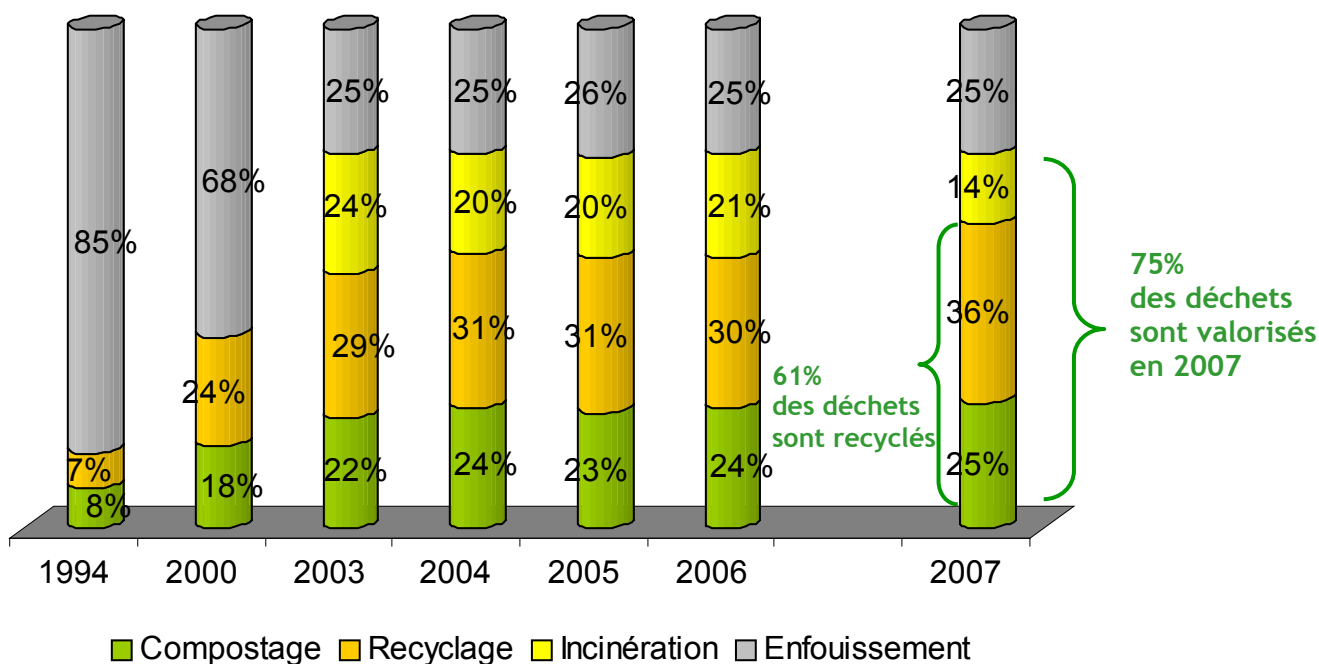
	Tonnages 2006	Tonnages 2007	Evolution entre 2006 et 2007
Incinérateur de la Communauté Urbaine de Strasbourg	7 961,58	7 486,06	-5,97%
Incinérateur du SITDCE à Colmar	2 827,98	2 408,94	-14,68%
<b>Total</b>	<b>10 789,56</b>	<b>9 895</b>	<b>-8,29%</b>

### 3. Bilan

En 2007, le SMICTOM a collecté 81 624 tonnes de déchets soit 705 kilogrammes (base pop. 1999) par an et par habitant (689 kg base pop. 2007).

Sur cette quantité,

- 75% soit 61 218 tonnes, ont été valorisées par recyclage, compostage ou incinération.
- 61 % soit 49 791 tonnes ont été recyclées par recyclages ou compostage.



En 2007, la forte augmentation de la part des déchets recyclés s'explique par :

- l'augmentation des lots recyclés en déchèterie,
- l'augmentation des tonnages valorisés dans le centre de tri,
- la baisse des refus de compostage
- la diminution de l'incinération.



---

## **TITRE II. Les indicateurs financiers**

---

## 1. Les coûts du service

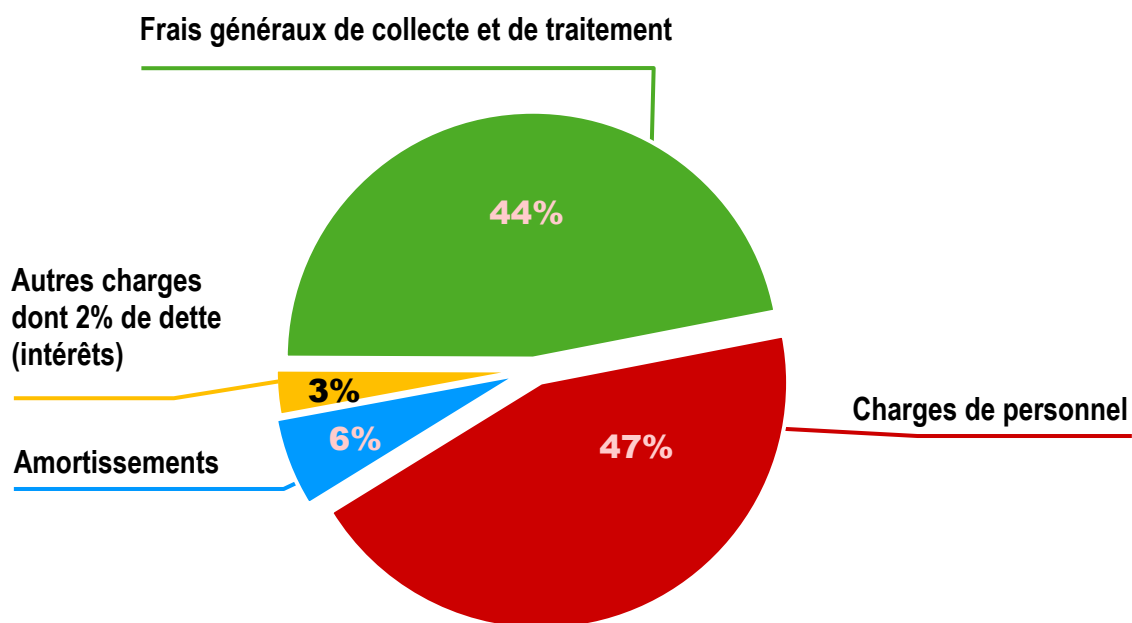
Les services de collecte en porte à porte (récipients bruns, récipients verts et encombrants) sont effectués en régie. Il en est de même pour l'exploitation du centre de tri, du CSDND et des 8 déchèteries. Seule la filière de compostage est un service délégué à une entreprise extérieure par marché public. Il s'agit d'un contrat d'une durée de 2 ans renouvelables une fois. La société en charge du compostage est la société COVED.

Concernant les déchèteries, le traitement des déchets collectés, à l'exception des déchets ultimes enfouis au CSDND de Châtenois, sont traités par des entreprises privées.

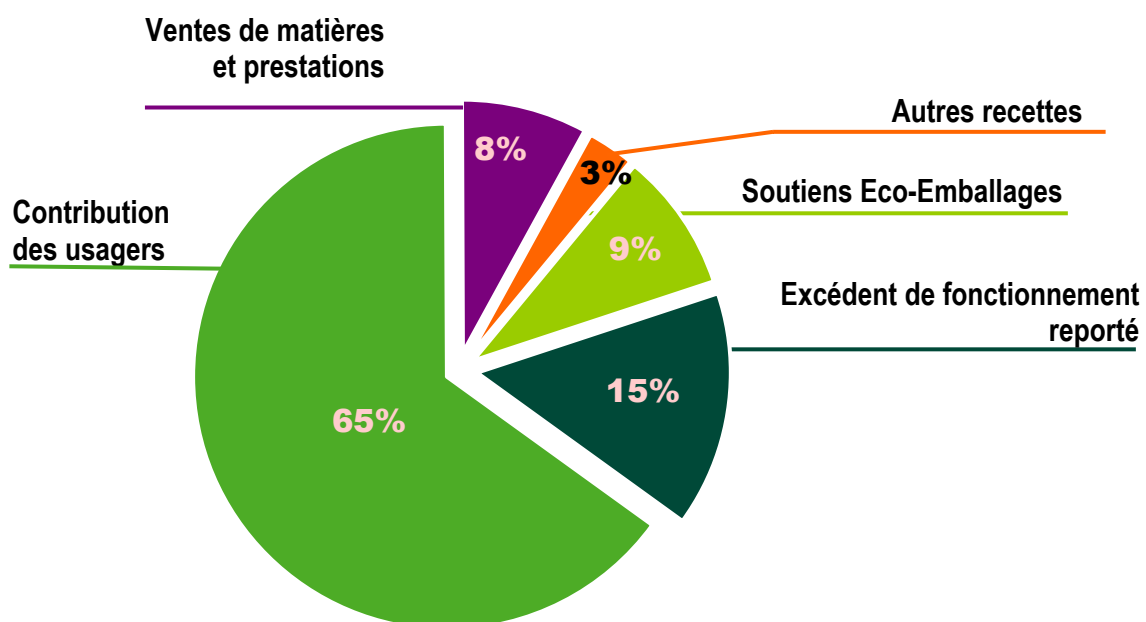
### 1.1. Le Compte administratif de 2007 : La section de fonctionnement

	Compte Administratif 2006 en euros TTC	Compte Administratif 2007 en euros TTC	Evolution entre 2006 et 2007
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>12 376 331,85</b>	<b>12 088 439,28</b>	<b>-2,33%</b>
Charges à caractère général, traitement et maintenance des installations	5 470 547,39	5 304 378,51	-3,04%
Charges de personnel	5 623 594,19	5 654 406,55	+0,55%
Charges de gestion courante	125 282,56	121 571,98	-2,96%
Charges financières	201 049,60	222 235,43	+10,54%
Charges exceptionnelles	10,72	99,82	+831,16%
Amortissements	955 847,39	785 746,99	-17,80%
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>14 949 952,23</b>	<b>17 183 836,80</b>	<b>+14,94%</b>
Ventes, prestations, remboursements	960 059,24	1 347 756,49	+40,38%
Dotations et participations (Eco-Emballages)	1 371 997,35	1 544 482,08	+12,57%
Autres produits	6 227,45	19 700,11	+216,34%
Produits financiers	0	18 335,00	-
Atténuations de charges	136 946,82	227 766,28	+66,32%
Opérations d'ordre comptable	47 535,73	126 405,48	+165,92%
Produits exceptionnels	6 790,89	143 866,18	+2018,52%
Excédent de fonctionnement reporté de l'année antérieure	1 436 096,78	2 573 620,38	+79,21%
Transfert de charges	0	0	-
Contribution des Communautés de Communes	10 984 297,97	11 181 904,80	+1,8%
<b>Excédent affecté</b>	<b>2 573 620,38</b>	<b>5 095 397,52</b>	<b>+97,99%</b>
- Report de fonctionnement sur l'exercice 2008	2 573 620,38	2 281 312,30	-11,36%
- Investissements	833 019,48	2 814 085,14	+237,82%

## Dépenses de fonctionnement en 2007



## Recettes de fonctionnement en 2007



## 1.2. Les dépenses d'investissements :

Centres de coûts	Nature	Montants en €
Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux	Maîtrise d'œuvre aménagement, Mise en place torchère centralisée, géocomposite	311 948,15 €
Ensemble SMICTOM	Remboursement du capital des emprunt, véhicules légers, Contrôle de gestion, Charte graphique, matériels informatiques, audit informatique, licences logiciels	950 464,23 €
Déchèteries	Remplacement des serrures	751,33 €
Centre de tri	Chargeur sur pneus et outillage divers	108 254,43 €
Unité de compostage	Rachat des pièces de l'Ets. VALEST, essais criblage du compost	92 117,55 €
Bâtiment administratif	Architectes et Assistant à maîtrise d'ouvrage, bâtiment modulaire	152 772,60 €
COLLECTE	Conteneurs à verre, Grue pour collecte d'apport volontaire, récipients de collecte, logiciels Synoptis (circuits de collecte)	115 428,35 €
COLLECTE	Optimisation : site pilotes et nouveaux dispositifs : études, communication et matériels	263 793,46 €
Décharge de Villé	Levés topographiques	6 972,68 €
<b>Total</b>		<b>2 002 502,78 €</b>

## 1.3. Les principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat :

Au titre de l'année 2007, les principales prestations rémunérées à des entreprises extérieures sont :

Centres de coûts	Objet	Montant en	Fournisseur
SMICTOM	Personnel intérimaire	1 308 314,70	ETTICA/TREMPLENS
	Assurance statutaire du personnel	182 804,68	SOFCAP/DEXIA
	Assurance dommage aux biens et perte d'ex-	110 740,47	SMACL
Compostage	Compostage	2 270 607,27	VALEST/COVED
	Incinération des refus	780 859,50	C.U.S. / SITDCE
Collecte	Fourniture de gazole	386 096,28	ALSACE FIOULS SERVICES / PETROLES OCEDIS
Conteneurs d'apport volontaire	Collecte et transfert du verre	196 067,04	RECYCAL
Déchèteries	Collecte et traitement des incinérables	289 367,62	ALPHA/RMB
	Collecte et traitement du bois	263 673,05	METAUFER
	Traitement des déchets verts	150 844,72	CENTR'ALSACE COMPOST
	Traitements des Déchets Ménagers Spéciaux	106 157,80	ALSADIS

## 2. Les recettes du service

### 2.1. Le financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères:

Hormis les recettes provenant de son activité (ventes de matières, soutiens financiers d'Eco-Emballages), le financement du service est assuré par une contribution des 9 Communautés de Communes calculée à l'habitant en fonction du service de collecte rendu.

TARIFS						
Contributions des Communautés de Communes						
Collecte verte Ordures ménagères résiduelles	Collecte Brune Emballages ménagers recyclables		Collecte Supplémentaire	Contribution		
	Semaine	Quinzaine		4 mois	Habitant / an en 2006	Habitant / an en 2007
X	X		X	115,45€	117,95 €	+2,17%
X	X			107,52€	109,64 €	+1,97%
X		X		95,60€	97,16€	+1,65%
Châtenois / Scherwiller (sites de traitement)				50,60€	51,59 €	+1,96%

## 2.2. Les subventions et les recettes de la valorisation

### 2.2.1. Les aides d'Eco Emballages et d'OCAD3E:

Le SMICTOM reçoit des aides d'Eco-Emballages pour la valorisation des emballages ménagers et de OCAD3E\* pour la valorisation des équipements électriques et électroniques collectés en déchèteries. Les aides versées par la Société agréée Eco-Emballages à l'activité de valorisation matière mise en œuvre par le SMICTOM sont de six ordres :

- Le soutien à la tonne triée,
- le soutien au compostage,
- le soutien à la valorisation énergétique,
- la majoration à l'habitat vertical,
- la compensation avec le barème C
- le soutien à la communication.

Organisme	Tri	Compostage centralisé	Déchèteries	Verre en apport volontaire	Incinération	Communication	TOTAL 2007 en €	Total 2006 en €	Evolution entre 2006 et 2007
Eco-Emballages	1 414 768,77	15 734,66		46 643	54 656,33	39 000	1 463 333,44	1 259 624,01	+16,17%
OCAD3E			81 148,64				81 148,64	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 414 768,77</b>	<b>15 734,66</b>	<b>81 148,64</b>	<b>46 643</b>	<b>54 656,33</b>	<b>39 000</b>	<b>1 544 482,08</b>	<b>1 259 624,01</b>	<b>+22,61%</b>

\*OCAD3E : Organisme national chargé du financement de la collecte et du traitement des déchets électriques et électroniques.

### 2.2.2. Les ventes de matières

Certaines matières triées sont vendues par le SMICTOM. Ces ventes se font, soit dans le cadre du contrat Eco-Emballages (garanties de reprise : verre, plastiques, acier, aluminium), soit librement par marché public (papiers et cartons, ferrailles).

Les matières qui permettent au SMICTOM de dégager des recettes sont les suivantes :

	Centre de tri	Conteneurs d'apport volontaire	Déchèteries	TOTAL 2007 en €	TOTAL 2006 en €	Evolution entre 2006 et 2007
Aluminium	10 682,81			10 682,81	8 068,39	+32,40%
Acier	18 040,10			18 040,10	12 923,08	+39,60%
Ferrailles			257 427,62	257 427,62	195 493,72	+31,68%
Plastiques	131 862,48			131 862,48	119 435,74	+10,40%
Papiers, Cartons	424 337,13	18 886,15	49 011,30	492 234,58	323 065,58	+52,36%
Batteries			16 174,82	16 147,82	3 887,53	+315,37%
Verre		100 794,36		100 794,36	139 275,35	-27,63%
Composte				-	2 317,57	-
Vêtements			941,88	941,88	762,24	+23,57%
<b>TOTAL en €</b>	<b>584 922,52</b>	<b>119 680,51</b>	<b>323 528,62</b>	<b>1 028 131,65</b>	<b>805 229,20</b>	<b>+27,68%</b>

Les Emballages pour Liquides Alimentaires (briques) ont un prix négatif. L'intérêt de leur tri est fondé sur le soutien d'Eco-Emballages versé au SMICTOM.

## 2.2.3. Les produits du traitement des Déchets Industriels Banals

Le traitement des D.I.B. (Déchets Industriels Banals) est une source de recettes pour le SMICTOM qui cependant est loin de couvrir les frais engagés par leur collecte et leur traitement, d'autant plus que de grandes quantités de déchets ne sont pas déclarées comme provenant d'une activité professionnelle.

Il s'agit des déchets non-recyclables (déchets divers), des déchets verts et des gravats des artisans et des commerçants déposés en déchèterie ou au CSDND.

Déchèteries	Produit en € pour 2006	Produit en € pour 2007	Evolution entre 2006 et 2007
Barr	12 093,50	11 725,81	-3,04%
Benfeld	6 105,15	5 731,97	-6,11%
Boofzheim	6 753,63	10 018,36	+48,34%
Mackenheim	2 593,43	2 290,07	-11,70%
Sainte Marie-Aux-Mines	4 566,23	4 427,17	-3,05%
Scherwiller	24 741,34	42 282,57	+70,90%
Sundhouse	5 231,14	5 306,82	+1,45%
Triembach au Val	6 246,01	5 461,59	-12,56%
CSDND de Châtenois	-	29 055,05	-
Ampliroll	-	770,00	-
Collecte en porte à porte	-	5 894,24	-
<b>TOTAL</b>	<b>68 330,44</b>	<b>122 963,65</b>	<b>+27,68%*</b>

\*Variation calculée uniquement sur les résultats des déchèteries.

Les prix pratiqués par le SMICTOM pour l'année 2007 pour l'apport des DIB des professionnels sont les suivants:

Type de déchets	Prix au mètre cube en € 2006	Prix au mètre cube en € 2007	Evolution entre 2006 et 2007
Enfouissement des D.I.B. (avec un coefficient de foisonnement de 30% lorsque la densité est inférieure à 0,31), la tonne	128	131	+2,34%
Apport de D.I.B. déchets verts (en déchèterie, le m <sup>3</sup> )	5,69	7	+23,02%
Apport de D.I.B. gravats (en déchèterie le m <sup>3</sup> )	17,11	29	+69,49%
Apport de D.I.B. incinérables en déchèterie le m <sup>3</sup> )	10,72	26	+142,54%
Apport de D.I.B. bois (en déchèterie le m <sup>3</sup> )	25,19	11	-56,33%
Apport de D.I.B. déchets ultimes (en déchèterie le m <sup>3</sup> )	23,90	26	+8,79%
		<b>Prix unitaire</b>	
Apport de D.I.B. (néons) en déchèterie, l'unité	0,55	0,40	-27,27%



---

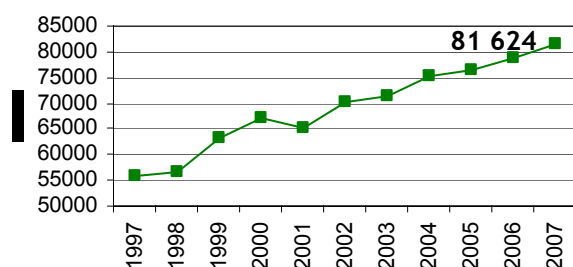
## **TITRE III. Les indicateurs de performance**

## Les indicateurs de performance

En complément des indicateurs techniques et financiers devant figurer dans le rapport annuel d'activités, la mise en place d'indicateurs de performance a été décidée par la Charte des Services Publics Locaux.

### 1. Les quantités de déchets collectées

Évolution des tonnages collectés de 1997 à 2007



En 2007, le SMICTOM a collecté 81 624 tonnes de déchets soit 3,7 % de plus qu'en 2006.

Si les tonnages collectés en porte-à-porte (poubelles brunes et vertes) restent stables, les tonnages collectés en déchèteries augmentent de 9 %.

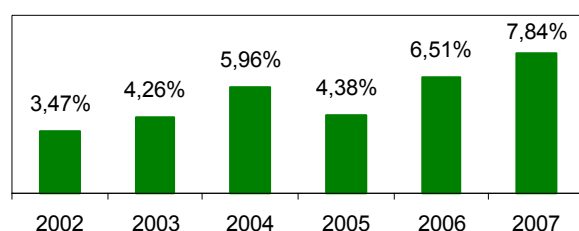
### 2. La collecte des déchets dangereux

Grâce à un réseau dense de 8 déchèteries, le SMICTOM d'Alsace Centrale a pu mettre en place une collecte efficace des déchets dangereux. En mai 2005, sa collecte s'est élargie aux déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, phytosanitaires).

	Tonnages 2006	Tonnages 2007	Évolution par rapport à 2006
Huiles végétales	20,7	27,9	+ 35%
Huiles minérales (déchèteries + bornes communales)	99,09	62,28	- 37%
Piles et accumulateurs	15,91	16,44	+ 3%
Batteries	108,53	41,70	- 62%
Tubes néons	4,24	2,65	- 38%
Déchets ménagers spéciaux	97,7	114,26	+ 17%
<b>Total</b>	<b>346,17</b>	<b>265,23</b>	<b>- 23%</b>

### 3. Les recettes de valorisation (matière et énergie)

Évolution de la part des recettes de valorisation dans le financement du service



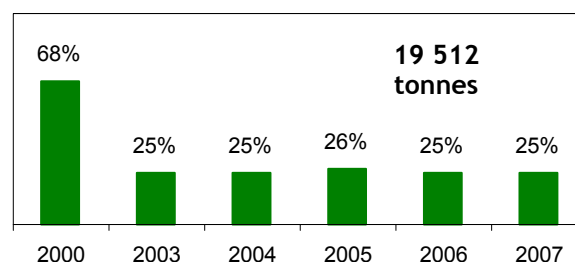
Le coût du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères est couvert par la contribution des usagers, les soutiens Eco-Emballages, l'autofinancement et les ventes de matières et prestations. Les recettes provenant des ventes des matières recyclables ont augmenté ces dernières années, notamment en raison d'un accroissement des cours des matières premières secondaires.

### 4. Taux de mise en décharge

Le SMICTOM exploite depuis 1979 un Centre de Stockage des Déchets non Dangereux de classe II au lieu-dit du Heidenbuhl à Châtenois.

Un arrêté préfectoral complémentaire du 1<sup>er</sup> septembre 2006 autorise à enfouir 20 000 tonnes de déchets par an.

Évolution du taux d'enfouissement



## 5. Conformité réglementaire des installations de traitement classées

Les visites pluriannuelles de la DRIRE et les analyses permanentes réalisées sur les sites, certifient la conformité réglementaire des installations de traitement classées, à savoir :

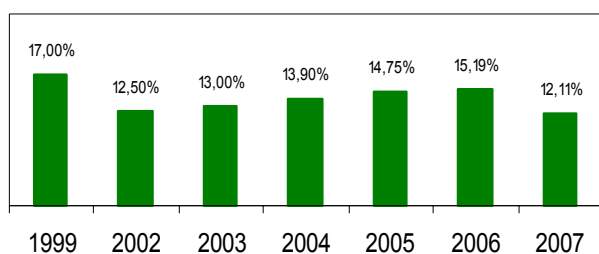
- Unité de Tri et de Compostage de SCHERWILLER (UTC) : Arrêté préfectoral du 23.10.2007.
- Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) de CHATENOIS : Arrêté préfectoral du 23.10.2007.

## 6. Variation du nombre de réclamations entre 2006 et 2007

Ces données ne sont pas encore mémorisées mais traitées quotidiennement par les service de Collecte et de Communication. A partir de 2008, le logiciel de gestion des usagers permettra de tenir ces statistiques, particulièrement importantes pour évaluer la qualité du service.

## 7. Taux d'absentéisme pour l'année 2007

Évolution du taux d'absentéisme



Toutes les causes d'absentéisme sont intégrées dans ce graphique : congés de maladie ordinaire, congés de maternité, accidents du travail, congés de longues maladies et de longues durées.

Pour le SMICTOM, l'importance de l'absentéisme global est due à la maladie ordinaire, la longue maladie/longue durée et aux accidents du travail.

Ce taux est comparable au taux d'absentéisme des entreprises privées de notre secteur d'activité.

## 8. Application de la redevance spéciale pour les professionnels

Les 9 Communautés de Communes composant le SMICTOM appliquent la redevance globale sur les ordures ménagères et assimilées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. En conséquence, la redevance est appliquée concernant les particuliers et les professionnels. Chaque Communauté de Communes a conçu sa propre tarification tant pour les particuliers que pour les professionnels.

L'objectif du SMICTOM est d'élaborer une redevance

incitative unique pour les 9 Communautés de Communes, dans la mesure où la prestation du SMICTOM est identique dans toutes les collectivités.

Le Comité-Directeur a approuvé lors de sa séance du 7 novembre 2007 la mise en œuvre de la Redevance incitative unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 dans les 9 Communautés de Communes.

## 9. Pérennité des installations majeures de traitement

La partie du rapport annuel intitulée « Les Projets » détaille le Projet HORIZON 2010 qui indique tous les projets du SMICTOM.

## 10. Evolution du coût net TTC du service public des déchets par habitant

	2004	2005	2006	2007	2008
Coût net du service public des déchets par habitant (CA sur pop. estimée)	94,72 €	101,26 €	105,25 €	102,05€	-
Population connue	111 672	111 672	111 672	111 672	111 672
Population estimée	115 866	116 723	117 585	118 455	119 332
Coût à la tonne (CA sur tonnage collecté)	111,63 €	121,01 €	119,44 €	111,99 €	-
Coût à la tonne (BP sur tonnage estimé)	124,25€	128,74€	139,85€	139,62€	140,45 €*

\*La différence de coût est destinée à l'autofinancement des investissements.



---

## TITRE IV. LA COMMUNICATION

---

---

## 1. Le développement du geste de tri

---

*Le SMICTOM a poursuivi en 2007 sa mission d'accompagnement des usagers dans la mise en place et le suivi de la collecte sélective en proposant des actions et des outils de communication à destination:*

- *Des usagers*
- *Des scolaires*
- *Des élus.*

### 1.1. Le grand Public

L'optimisation des résultats de la collecte sélective passe par trois objectifs principaux : améliorer la qualité du tri, renforcer l'adhésion de ceux qui trient, convaincre ceux qui ne trient pas.

Pour informer le grand public, le SMICTOM dispose de deux outils principaux de communication :

- le **Journal du tri**,
- Le **site internet**.

### 1.2. La sensibilisation des habitants

En 2007, le service communication a été complété par 2 nouveaux ambassadeurs du tri portant à 6 l'effectif du service. Cette augmentation de personnel a été rendue nécessaire par la mise en place de test sur 4 sites de nouveaux dispositifs de collecte sélective. La mission des ambassadeurs comprend les actions suivantes :

**Les visites des installations de tri et de compostage:** 1 214 personnes en 2007.

**La sensibilisation en porte à porte :** 5 916 personnes visitées.

### 1.3. La sensibilisation des jeunes

**La sensibilisation des élèves des écoles élémentaires :**

Le SMICTOM d'Alsace Centrale développe depuis 1995 le programme pédagogique « A l'école du tri ». En 2006, 50 **animations scolaires** ont été faites soit **1 183 élèves sensibilisés** dans les écoles élémentaires.

### 1.4. Le partenariat avec les collectivités

Pour développer le partenariat avec les collectivités, le SMICTOM anime un réseau de Relais Terrain. L'objectif est de mieux diffuser l'information sur la gestion des déchets auprès de tous nos usagers.

Ce réseau s'articule autour de rencontres et d'une

**Le Journal du tri :**

Deux numéros ont été publiés en 2007 : un en juin sur le thème du recyclage des bouteilles plastiques et un en décembre sur les résultats des tests de la nouvelle collecte sélectives et de perspective à venir. Tirage : 53 000 exemplaires.

**Le site internet :**

En 2007, le site internet a été utilisé par 17 342 visiteurs.

**Les refus de bac :** 2 605 refus de bacs effectués par les équipes de collecte.

**Les enquêtes :** 235 foyers ont été audités pour déterminer leur dotation en bacs.

**Les animations collectives :** elles concernent la participation du SMICTOM à différentes manifestations extérieures ou l'organisation de sensibilisation de groupes de personnes dans une entreprise ou dans un établissement public. En 2007, 31 animations ont été organisées ce qui représente 2 250 personnes sensibilisées.

**Les collèges et lycées :**

Le SMICTOM accompagne également les collèges et les lycées dans le cadre de projets d'établissement sur le thème du développement durable. En 2007, 2 animations ont été organisées soit 175 personnes sensibilisées

lettre d'information : **Le Recyclage Info.**

Un séminaire sur la gestion des déchets a également été organisé en mai 2007 pour les Elus d'Alsace Centrale avec comme thématique les test de nouveaux dispositifs de collecte sélective.

## 2. La prévention

*Au delà du tri, la priorité aujourd'hui est de contenir la production de déchets qui augmente d'environ 1% par an en France (3,7% en Alsace Centrale entre 2006-2007). Pour ce faire le SMICTOM d'Alsace Centrale a décidé de lancer plusieurs actions pour sensibiliser les usagers et les différents acteurs de la chaîne de production des déchets. Ces actions sont coordonnées au sein du Contrat Territorial Déchets contracté entre le SMICTOM et l'ADEME.*

### 2.1. La campagne de compostage individuel

Le territoire de notre syndicat étant très rural, le SMICTOM a décidé de donner la priorité au développement du compostage domestique.

La campagne de promotion du compostage individuel vise donc à sensibiliser les habitants à la réduction de la production de déchets par l'incitation à la gestion optimisée des déchets fermentescibles.

En 2007, cette campagne est soutenue par l'ADEME, le Conseil

Général du Bas-Rhin. Elle concernait les Communautés de Communes de Villé et du Piémont de Barr.

Le SMICTOM a retenu l'ARIENA pour réaliser cette campagne. Celle-ci se compose de différents types d'animations : réunions publiques, démonstrations dans le jardin de particuliers, formations des agents techniques, animations scolaires, présentations dans les manifestations de chaque commune. Une subvention est également accordée aux person-

nes sensibilisées du territoire pour l'achat d'un composteur à hauteur de 30 euros.

En développant le compostage domestique, le syndicat espère à terme accompagner l'utilisateur dans son acte d'achat et de tri et ainsi aider à diminuer le flux de la poubelle verte.

A noter que le SMICTOM a été retenu comme opération exemplaire par l'ADEME dans le cadre du Plan National de Soutien au Compostage Domestique.

### 2.2. La charte des Eco-Collectivités



En 2006, le SMICTOM d'Alsace Centrale, l'ADEME et Eco-Emballages ont créé une charte des bonnes pratiques pour une meilleure gestion des déchets au sein des collectivités.

En 2007, 37 collectivités se sont inscrites dans la démarche et ont rédigé ensemble la charte des Eco-Collectivités. Celle-ci liste 10 gestes pour mieux gérer

les déchets et réduire leur quantité. Ces gestes se regroupent en 5 thématiques :

- Trier plus
- Gérer mieux les déchets toxiques et les déchets verts
- Gaspiller moins
- Consommer mieux
- Informer plus

### 2.3. Animations sur le thème de la prévention

Afin de sensibiliser les consommateurs à leur impact sur l'environnement, notamment par leur production de déchets, le SMICTOM d'Alsace Centrale s'est associé au Réseau des Citoyens de Centre Alsace et au Centre Leclerc de Sélestat pour participer à la se-

maine de la réduction des déchets.

Pour démontrer que chaque geste compte, une animation ludique et pratique a été proposée au Centre Leclerc de Sélestat du 3 au 10 octobre 2007.

### 2.4. 18<sup>ème</sup> Édition de l'Oschterputz

Pour sa dix-septième édition l'Oschterputz a de nouveau mobilisé l'ensemble des communes d'Alsace Centrale. 64 sur 89 ont répondu à l'appel. Au total plus de 2000 bénévoles, dont de nombreux scolaires, ont nettoyé les bords de routes, les berges de rivières, les pistes cyclables et autres terrains de jeux.





---

## TITRE V. LES MESURES ENVIRONNEMENTALES

---

# 1. L'eau

*La création et l'activité même de collecte et de traitement des déchets ménagers du SMICTOM s'inscrivent dans le cadre d'une volonté de protéger l'environnement dans les 89 Communes qui en font partie. Dès lors, le SMICTOM prend en compte l'impact de sa propre activité sur le milieu dans lequel il évolue ainsi que son environnement.*

La protection de l'eau comprend : Le contrôle et le traitement réglementaire des rejets ainsi que l'étanchéification des sites sensibles.

## 1.1. Le contrôle des rejets :

### 1.1.1. Les piézomètres :

Ces équipements permettent de mesurer le niveau des eaux souterraines et de les prélever afin de faire des analyses de leur composition. Les résultats des analyses sont commentés d'une part suivant les différences constatées en aval du site par rapport à l'amont et d'autre part par les évolutions des paramètres d'une campagne à l'autre éventuellement en fonction de leur saisonnalité.

L'unité de tri-compostage (UTC) dispose de 2 piézomètres, le CSDND en possède 8. Les déchèteries de Sundhouse et de Mackenheim sont également munis d'un piézomètre.

### 1.1.2. Les analyses :

Les prélèvements et les analyses sont réalisés conformément aux arrêtés préfectoraux en vigueur pour chacun des sites. Ils permettent de suivre l'impact sur l'environnement de l'activité des sites exploités. L'arrêté préfectoral du 23 octobre 2007 fixe les fréquences et les paramètres à analyser pour le CSDND. Pour l'UTC, les obligations sont celles d'une autre autorisation du 23 octobre 2007.

Il s'agit des :

- **Eaux souterraines** : les analyses sont semestrielles pour l'UTC de Scherwiller et trimestrielles pour le CSDND.
- **Eaux pluviales** : elles sont au nombre de 4 analyses par an pour l'UTC et semestrielles pour le CSDND.
- **Eaux du ruisseau Riehbach** à l'ouest du CSDND : 2 analyses par an, en amont et en aval du ruisseau.
- **Lixiviats** (liquides en contact avec les déchets) : leur analyse est trimestrielle pour le CSDND.

Ces analyses sont effectuées par des laboratoires spécialisés, agréés et indépendants.

Des analyses ponctuelles sont réalisées à l'initiative de l'Inspection des sites Classés (DRIRE), aux frais du SMICTOM.

## 1.2. Le traitement des rejets :

Les rejets de lixiviats (CSDND) et des eaux du processus de compostage (UTC) rejoignent le réseau d'assainissement pour être traités dans la station d'épuration de SELESTAT.

Afin d'autoriser le rejet de ces eaux et afin de vérifier leur traitabilité, une convention pour chacun des sites a été conclue avec la Communauté de communes de SELESTAT et environs. Cette convention prévoit des autocontrôles en sortie des sites d'exploitation et en entrée de la station d'épuration, ainsi que des contrôles inopinés 3 fois par an et par site. Ces mesures sont complémentaires à celles des arrêtés préfectoraux.

Les autocontrôles sont hebdomadaires pour les lixiviats du CSDND et mensuels pour les rejets de la lagune de compostage.

## 1.3. L'étanchéification des sites de traitement :

### 1.3.1. Les systèmes d'étanchéification des sites sensibles :

Pour le CSDND, l'étanchéité est assurée par une barrière dite « passive » complétée par une autre barrière dite « active ». Ce dispositif combine la mise en place de différents matériaux naturels ayant des caractéristiques d'étanchéité propres et des étanchéités artificielles constituées par des géomembranes et des géotextiles anti-contaminants. Ces systèmes garantissent l'étanchéité des zones de stockage par rapport aux eaux souterraines.

Pour l'UTC de Scherwiller, la plate-forme de maturation du compost est en revêtement étanche (enrobé). La lagune de récupération des eaux de pluie de l'aire de compostage est également étanche (membrane plastique).

### 1.3.2. Le drainage :

Pour le CSDND, le drainage des lixiviats est effectué gravitairement par un réseau de conduites en fond de casier. La nouvelle zone exploitée depuis mars 2005 dispose d'une station de relevage permettant le pompage des lixiviats vers les bassins à l'entrée du site. Ce dispositif permet de collecter les lixiviats afin de les traiter et d'éviter leur accumulation en fond de casier.

---

## 2. L'air

### 2.1. Sur le CSDND de Châtenois :

La torchère centralisée fonctionne depuis novembre 2006. Les réglages périodiques du réseau et de la torchère permettent un brûlage du biogaz à une température moyenne proche des 1000°C avec un débit moyen de 250m<sup>3</sup>/h.

Les résultats des mesures internes de la composition du biogaz en entrée de torchère sont adressés 4 fois par an à l'Inspection des Installations Classées.

L'arrêté préfectoral prévoit par ailleurs la réalisation d'une campagne de mesure par an de la composition du gaz en sortie de torchère. Cette prestation est effectuée par un organisme tiers.

### 2.2. La lutte contre les odeurs :

Pour le CSDND, la mise en exploitation de la torchère centralisée a permis de réduire notablement les émissions de biogaz et donc d'odeurs dans l'atmosphère.

Les travaux prévus en 2008 intègrent des dispositions de réaménagement de la couverture de la partie ancienne par les travaux suivants de rechargement de la couverture pour assurer une épaisseur empêchant l'infiltration d'une partie des eaux pluviales. Ils intègrent également la création et le rétablissement des écoulements des eaux pluviales et des lixiviats.

Par ailleurs, les surfaces ouvertes d'exploitation seront limitées à 3 500 m<sup>2</sup>.

Pour l'UTC, la filière de compostage est une source de nuisances olfactives depuis le début de l'exploitation en 1994. Cette production d'odeurs représente une gêne importante pour les riverains du site de Scherwiller et de quartiers de Sélestat.

Le SMICTOM a mis en oeuvre, par le passé, différentes mesures pour tenter de remédier à cet état de fait :

- La mise en exploitation d'un retourneur d'andains;
- Le suivi des températures de fermentation du compost sur andains.

Depuis 2001,

- L'aspiration des vapeurs et leur réintroduction dans le cylindre de compostage ;
- Le contrôle de la direction et de la force des vents lors de l'exploitation ; le suivi des retournements ;
- Le détournement des déchets verts vers les déchèteries afin de baisser le tonnage entrant et assurer une meilleure fermentation.

---

## 3. Le bruit

### 3.1. Les écrans phoniques :

Sur le site de Scherwiller, des écrans phoniques, constitués de buttes de terre évitent la propagation des bruits de l'exploitation.

### 3.2. La limitation des gênes dues à l'exploitation :

Pour le CSDND, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2007 impose la réalisation, tous les deux ans, d'une campagne de mesure et de contrôle acoustique de l'exploitation du site.

La campagne de mesures effectuée en 2006, montre une conformité à l'arrêté préfectoral pour 3 points de mesure. Seul un point de mesure dépasse la limite de l'arrêté; ce point est situé à moins de 40 m de la zone en exploitation directement en lisère de forêt, d'où une nuisance limitée.

Les deux points de mesure situés en limite de zone à émergence réglementée (situés à l'extérieur : vers le rond point du Val de Villé et près de l'Agneau Noir) sont conformes.

Ces mesures confirment par conséquent le faible niveau d'émissions sonores.

Les horaires d'ouverture du site de Châtenois (CSDND) sont fixés de 7 h à 14 h.

La baisse d'activité du CSDND à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001 a fait fortement baisser le nombre de véhicules par jour.

### 3.3. Le choix des matériels de collecte :

Lors des acquisitions de matériels tels que les véhicules de collecte ou les engins de travaux, le respect des normes en vigueur sur le bruit est vérifié.

**De même, depuis plusieurs années, le SMICTOM a fait le choix d'équipements de collecte insonorisés (récipients verts et bruns, conteneurs à verre).**

## 4. Le paysage, l'hygiène et la sécurité

### 4.1. Le paysage :

Un effort particulier est mené quant à l'intégration paysagère des sites d'exploitation du SMICTOM dans leur environnement : choix des couleurs des bâtiments, plantations d'arbres et de fleurs, réengazonnement des casiers de stockage comblés au CSDND,....

De même l'impact visuel du CSDND en fin d'exploitation est apprécié par rapport aux points hauts qui l'entourent, à savoir depuis le château du Haut-Koenigsbourg et depuis le château de l'Ortenbourg.

Pour le projet de rehausse du CSDND, l'intégration paysagère est intégrée au Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter qui sera soumis à une enquête publique.

### 4.2. L'hygiène et la sécurité :

L'hygiène et la sécurité des sites sont assurées :

- par la limitation des envols de papiers, plastiques,... grâce aux grillages périphériques cernant l'ensemble des sites et un grillage spécial anti-envol pour le CSDND ;
- par le recouvrement journalier des déchets apportés au CSDND afin de réduire les possibles envols et éviter la prolifération d'animaux ;
- par le nettoyage et l'entretien régulier des différents sites ;
- par la dératisation régulière du CSDND et de l'UTC par des sociétés spécialisées.

En outre le technicien en hygiène et sécurité audite en permanence toutes les activités du SMICTOM (CSDND, UTC, Collecte, Déchèteries,...) et émet les préconisations adaptées à la direction et aux services.

---

## **TITRE VI. LES PROJETS DU SMICTOM**

---

## Le Projet HORIZON 2010

*Le Comité-Directeur du SMICTOM a pris connaissance en séance du 7 novembre 2007 du bilan du projet SMICTOM 2007 et du bilan du fonctionnement des 4 sites pilotes de collecte sélective qui fonctionnent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.*

*Tous les objectifs définis dans le projet SMICTOM 2007 (2004 à 2007) ont été réalisés à savoir : l'audit de toutes les activités du SMICTOM, la description des préconisations à mettre en œuvre en vue de leur optimisation et l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement avec un impact contrôlé sur la redevance des usagers.*

*Le bilan des 4 sites pilote (2007) est très favorable : les dispositifs mis en œuvre dans les 5 Communes concernées ont permis à la fois d'améliorer fortement la qualité des déchets recyclables collectés et d'augmenter les quantités. D'autre part les déchets résiduels ne sont plus déposés dans le bac réservé aux déchets recyclables mais bien dans le bac des déchets résiduels.*

*Le Comité-Directeur a approuvé à l'unanimité le nouveau projet HORIZON 2010 (2008 à 2014) dont l'objectif majeur concerne la mise en application de la Redevance Incitative Unique dans les 9 Communautés de Communes de l'aire géographique du SMICTOM au 1er janvier 2010.*

*Le projet HORIZON 2010 se concrétise par l'engagement des projets suivants :*

### **Projet 1 - Généralisation des nouveaux dispositifs de collecte et mise en place de la Redevance Incitative Unique au 1er janvier 2010**

Le Comité-Directeur a décidé qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010 l'ensemble des prestations de collecte et de traitement du SMICTOM seront facturées au moyen d'une redevance unique pour l'ensemble des usagers. Cette nouvelle redevance sera calculée sur le volume du bac gris, qui recevra les déchets ménagers résiduels.

En conséquence, dès 2008, en reprenant les modalités techniques et de sensibilisation mises en œuvre dans le cadre des 4 sites pilotes qui fonctionnent depuis 2007 à Bindernheim, Witternheim, Ste Marie-aux-Mines, Barr et Sélestat, les opérations suivantes seront programmées :

Janvier à décembre 2008 : Enquêtes lors de la collecte du bac brun pour amorcer un changement de comportement de tri chez l'habitant.

Septembre 2008 à Mai 2009 : Successivement les 3 opérations suivantes seront mises en œuvre dans les 89 Communes de l'aire géographique du SMICTOM :

1. Enquête auprès des ménages et des professionnels pour définir les volumes des nouveaux bacs gris et jaunes qui remplaceront les actuels bacs verts et bruns ;
2. Retrait des bacs verts et bruns - Distribution des nouveaux bacs gris et jaunes ;
3. Communication au domicile des usagers pour confirmer les nouvelles dispositions de collecte.

L'objectif de cette opération est de faire passer de 30% à 10% le taux d'erreurs de tri chez l'habitant, et de réaliser d'importantes économies de traitement.

### **Projet 2 - Contrôle des entrants dans les déchèteries - Projet d'extension des déchèteries de Scherwiller, Benfeld et Sundhouse, aménagements complémentaires des déchèteries, collecte des DASRI**

Dans le prolongement et la logique de la mise en application de la redevance incitative unique, les élus du SMICTOM ont décidé d'organiser le contrôle des matériaux entrants dans les 8 déchèteries. En effet, plus de 38% des déchets sont collectés et traités dans les déchèteries. Une grande partie de ces déchets proviennent des professionnels dont une partie se font passer pour des particuliers et ne paient pas le montant des prestations correspondantes.

Les déchèteries de SCHERWILLER et de SUNDHOUSE seront agrandies pour permettre un meilleur accueil des usagers. Les autres déchèteries feront l'objet d'aménagements nécessaires au dépôt et au stockage des déchets dans les meilleures conditions tant pour les usagers que pour les agents du SMICTOM.

### **Projet 3 - Modernisation de l'unité de compostage (ordures ménagères résiduelles)**

L'usine de compostage doit avant le 1<sup>er</sup> mars 2009 faire l'objet d'investissements ciblés pour satisfaire à la norme NFU 44051 qui décrit les critères du compost produit à partir d'ordures ménagères résiduelles. Ces investissements concernent l'aménagement d'une plateforme de compostage et la mise en place d'un crible supplémentaire.

L'usine devra être modernisée dans les années à venir afin d'améliorer ses performances en contrôlant totalement les nuisances de ce type de traitement par fermentation et compostage.

### **Projet 4 - Extension du bâtiment d'exploitation et des stocks, aménagement du garage des bennes de collecte des ordures ménagères**

L'extension du bâtiment d'exploitation comporte des locaux administratifs ainsi que les vestiaires-sanitaires de l'ensemble des agents de collecte, du centre de tri, de l'usine de compostage et de la déchèterie de SCHERWILLER.

### **Projet 5 - CSDND : Aménagement du casier Sud et du quai de déchargement**

Les travaux prévus de mars à août 2008, ont pour objet de permettre la poursuite de l'exploitation du CSDND depuis un nouveau quai de déchargement ainsi que de sa nouvelle voie d'accès. Ils comprennent le rechargement de la partie ancienne par plus de 6 000 m<sup>3</sup> de matériaux afin de garantir un bon niveau de sécurité notamment pour assurer l'étanchéité du dôme.

Un volume de stockage supplémentaire de 10 000 m<sup>3</sup> sera également aménagé dans le cadre de l'exploitation du site.

### **Les autres projets en cours :**

- Investissements en logiciels et dispositifs informatiques pour assurer la mise en œuvre de la redevance unique au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- Optimisation du service Collecte
- Maintenance des installations au moyen d'un logiciel GMAO
- Contrat d'objectif territorial avec l'ADEME
- Actions de prévention à développer
- Etude énergétique concernant les process, bâtiments, engins et véhicules.
- Optimisation du Centre de tri

**Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères  
d'Alsace Centrale**

2, rue des Vosges – 67750 SCHERWILLER

Tél. : 03.88.92.27.19 - Fax : 03.88.92.27.01 -

[www.smictom-alsacecentrale.fr](http://www.smictom-alsacecentrale.fr)

Messagerie : [courrier@smictom-alsacecentrale.fr](mailto:courrier@smictom-alsacecentrale.fr)

N° SIRET : 256 702 960 00012 - Code APE : 900B